

Logogriphe

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 21

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous connaissons, il est vrai, nombre de gens qui en ont beaucoup moins.

Saviez-vous que la passion d'un timbre-poste de l'île Maurice put aller jusqu'au paroxysme ?

Voici ce que nous lisons dans un journal d'annonces :

« Un collectionneur de timbres-poste, possédant 12,544 pièces, épouserait demoiselle collectionnante aussi, qui aurait le Ponce bleu de Maurice 1847. »

Ce couple sera heureux, et s'il n'a pas beaucoup d'enfants, il aura du moins beaucoup de timbres !

Thé, café, chocolat. — Il y a de cela quelques années, le gouvernement anglais a tenté une curieuse expérience.

Il y avait dans une des prisons de Londres trois condamnés à mort, auxquels on demanda si, au lieu d'être pendus, le lendemain, ils voulaient consentir à prolonger leur vie en se nourrissant exclusivement, l'un de thé, le deuxième de café, et le troisième de chocolat.

Les condamnés acceptèrent la proposition.

Celui auquel on ne donna que du thé vécut près de trois ans ; quand il mourut, ce n'était plus qu'un squelette.

Celui auquel on ne donna que du café vécut vingt-deux mois ; il mourut dans d'atroces souffrances : il était, disait-il, consumé par un feu intérieur.

Celui auquel on ne donna que du chocolat ne vécut que huit mois ; son corps était peu à peu tombé en décomposition.

Recettes.

Recette pour nettoyer les bijoux montés argent et or. — Le meilleur moyen, dit la *Nature*, consiste à frotter le bijou à l'aide d'une brosse demi-dure (genre brosse à dents), trempée légèrement dans du blanc d'Espagne imbibé d'eau. Laver ensuite le bijou à l'aide d'une brosse (toujours demi-dure) dans de la mousse de savon très chaude. Tremper ensuite l'objet pour le débarrasser des matières grasses du savon, dans de l'esprit-de-vin, et de le laisser sécher ensuite dans de la sciure de bois chaude. Cette recette est communiquée au journal que nous citons par M. C. Marie, bijoutier, à Paris.

Asperges parmesanes. — Lorsque les asperges sont cuites, vous en prenez les parties tendres que vous mettez au fond d'un plat dans lequel se trouve un lit de fromage râpé et de beurre. Vous couvrez avec un autre lit de fromage et de beurre, et vous faites prendre entre deux feux.

La Nature indique ce moyen bien simple de conserver les fleurs coupées : « Mettez la tige de vos fleurs fraîchement coupées dans un vase, où vous aurez eu soin de

verser cinq grammes de sel ammoniac par litre d'eau, et vous les conserverez au moins quinze jours dans leur première fraîcheur. »

Logogriphe.

Réduit à trois pieds, je m'abreuve.

Mais lorsque j'en ai cinq, j'abreuve.

Prime : Un objet utile.

Souscription DAVEL

Liste précédente	Fr. 57 —
John Muller, Ouchy . . .	» 2 —
Ch. Ruchonnet, Lausanne .	» 5 —
Le boni d'un écot	» 1 —
Total	Fr. 65 —

Boutades.

Une mère vient de prodiguer les plus sages conseils à sa fille qui va se marier.

— Ah ! j'oubliais : quand vous en serez arrivés à vous jeter les meubles à la tête, choisissez toujours de préférence les moins fragiles et les moins chers !

Un employé se présente chez son chef de bureau pour lui demander un congé de huit jours. Le chef l'accueille parfaitement et lui dit de lui remettre sa demande écrite.

— Je ne l'ai pas faite, dit l'employé, j'avais pensé que, m'adressant à vous, ce n'était pas nécessaire...

— Si fait, si fait, c'est même indispensable.

— Alors, je vais rentrer au bureau pour la faire.

— Inutile. Tenez, voici des plumes, du papier ; asseyez-vous et écrivez.

L'employé obéit ; la pétition est écrite, signée et pliée.

— Maintenant, dit le fonctionnaire, vous n'avez plus qu'à la remettre.

— A qui ?

— A moi, parbleu !

Et, prenant la pétition, il essuie ses lunettes, lit le document en entier, le met dans le dossier des demandes semblables, puis, avec la plus grande gravité :

— J'ai lu votre pétition et regrette extrêmement d'être obligé de vous dire que je ne puis vous accorder ce que vous me demandez.

Un mot d'architecte :

— Comment, Monsieur l'architecte, vous m'aviez dressé un devis de cent mille francs, et voilà que, nos constructions finies, vous m'en demandez cent cinquante ?

— Oui, monsieur ; mais monsieur oublie que nous avons fait un étage de moins !

Un bon bourgeois commande il y a quinze jours un pantalon à son tailleur.

Celui-ci le lui envoie, le brave homme l'essaye et le trouve trop long de quinze centimètres ; mais il est trop tard pour le renvoyer, le magasin du tailleur étant fermé. Et cependant il faut que ce pantalon soit prêt à mettre pour le lendemain matin de bonne heure.

Notre homme demande à sa femme de raccourcir les jambes et de faire un ourlet. La digne épouse refuse net ; elle prétend que le vêtement pourra aller en raccourcissant les bretelles ; alors il s'adresse à sa fille, qui refuse de même. En dernier ressort, il supplie sa belle-mère de lui faire ce travail indispensable et pressant, il est repoussé sur toute la ligne.

Furieux et de guerre lasse, il va se coucher et s'endort profondément.

Mais avant d'en faire autant, voilà que l'épouse est prise de remords. Elle va chercher le pantalon, en coupe quinze centimètres, fait l'ourlet et remplace le vêtement.

D'un autre côté, la fille, sentant ses torts, fait subir au pantalon une autre section de quinze centimètres.

Le lendemain matin, notre bourgeois arrive pour déjeuner, la famille se sauve ; elle croyait qu'il était en caleçon de bain.

A l'école de médecine :

Un examinateur à un candidat qui ne paraît pas très ferré sur le diagnostic d'une maladie.

— Voyons, à quoi reconnaissez-vous que vous êtes en présence d'un cas grave ?

L'étudiant sans la moindre hésitation.

— Lorsque le malade en meurt.

Une aventure dans une soirée d'intimes :

Un jeune homme, au milieu d'un quadrille très animé, tire de sa poche une longue tresse, et la montrant aux danseurs : « A qui la tresse ?... » crie-t-il. A cette vue, toutes les dames, par un mouvement involontaire, portent la main à leur chignon. L'épreuve avait réussi. Le mystificateur savait à quoi s'en tenir.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,—. — Canton de Fribourg à fr. 27,—. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,—. — Canton de Genève 3 % à fr. 100,50. De Serbie 3 % à fr. 87,—. — Bari, à fr. 67,—. — Bartetta, à fr. 44,50. — Milan 1861, à fr. 43,—. — Milan 1866, à fr. 12,75. — Venise, à fr. 26,—. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 100,50. *Port à la charge de l'acheteur.* — Nous payons dès ce jour sans frais, les coupons d'obligations Nicolas 4 % au 1^{er} mai prochain. La liste officielle du tirage de la loterie de Berne, 2^e série, sera mise prochainement en vente à 20 cent. Ajouter 10 cent. en timbre poste pour le port.

J. DIND & Co, Successeurs de Ch. Bornand.
(ancienne maison J. Guilloud)

4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.